

(1)

(N° 109.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 MARS 1886.

Budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1886 (1).

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser un amendement au projet de budget des recettes et des dépenses extraordinaires de l'exercice 1886.

Cet amendement, proposé par M. le Ministre de la Guerre, a pour objet de permettre l'achat de six pièces de canon que fournira l'usine de Seraing.

La somme de 18,900 francs, montant de cette acquisition, viendra s'ajouter au crédit demandé par l'article 30 du budget précité. Ce crédit s'élèvera ainsi à 918,900 francs.

Agréé, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(1) Budget, n° 3, XIV.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Budget des dépenses sur ressources extraordinaires.

EXERCICE 1886.

Amendement présenté par le Gouvernement.

ART. 50. Complément et amélioration de l'artillerie.

Crédit demandé : 918,900 francs.

1 ^o Comme au projet primitif	fr.	600,000
2 ^o — — — — —		300,000
3 ^o Acquisition de six bouches à feu du calibre 8 ^e 7, à la société John Cockerill, à Seraing		18,900
Total	fr.	<u>918,900</u>

Le Ministre de la Guerre,
PONTUS.